

- Chapitre 012 – Charges de personnel : 7 095 000 € soit + 8.4%

Les principales évolutions par rapport à 2024 sont liées à l'impact en année pleine de la prise en compte des réorganisations des services rendues nécessaires par le départ de certains agents.

De surcroît, ces restructurations ont permis d'initier une analyse approfondie du fonctionnement de certains services et de la nécessité d'apporter un soutien ciblé aux entités rencontrant des difficultés, dans le but d'assurer un niveau de service public optimal.

A cela, il convient d'ajouter « certaines nouveautés » de 2025, soit :

- La cotisation patronale déplafonnée d'assurance vieillesse ;
 - L'augmentation de la CNRACL (+3%)
 - La prise en compte de la rotation de personnels et en corrélation le recrutement de personnels pour pallier les besoins.
 - L'augmentation de la police d'assurance statutaire SMACL
- Chapitre 014 – Atténuations de charges : 50 000 € afin de mandater les dégrèvements de THLV et l'exonération des jeunes agriculteurs.
 - Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (subventions et participations versées, indemnités des élus) : 2 044 120.76 € regroupant les subventions versées aux associations, le paiement des indemnités versées aux élus et la subvention versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours.
 - Chapitre 66 – Charges financières (intérêts financiers des emprunts) : 288 241 €.
 - Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 5 000 €
 - Chapitre 68 – Dotations aux comptes d'amortissements et provisions : 69.9 k€ afin d'effectuer un repositionnement calibré et en adéquation aux besoins à pourvoir, après la reprise sur provisions effectuées sur l'exercice 2024.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement :

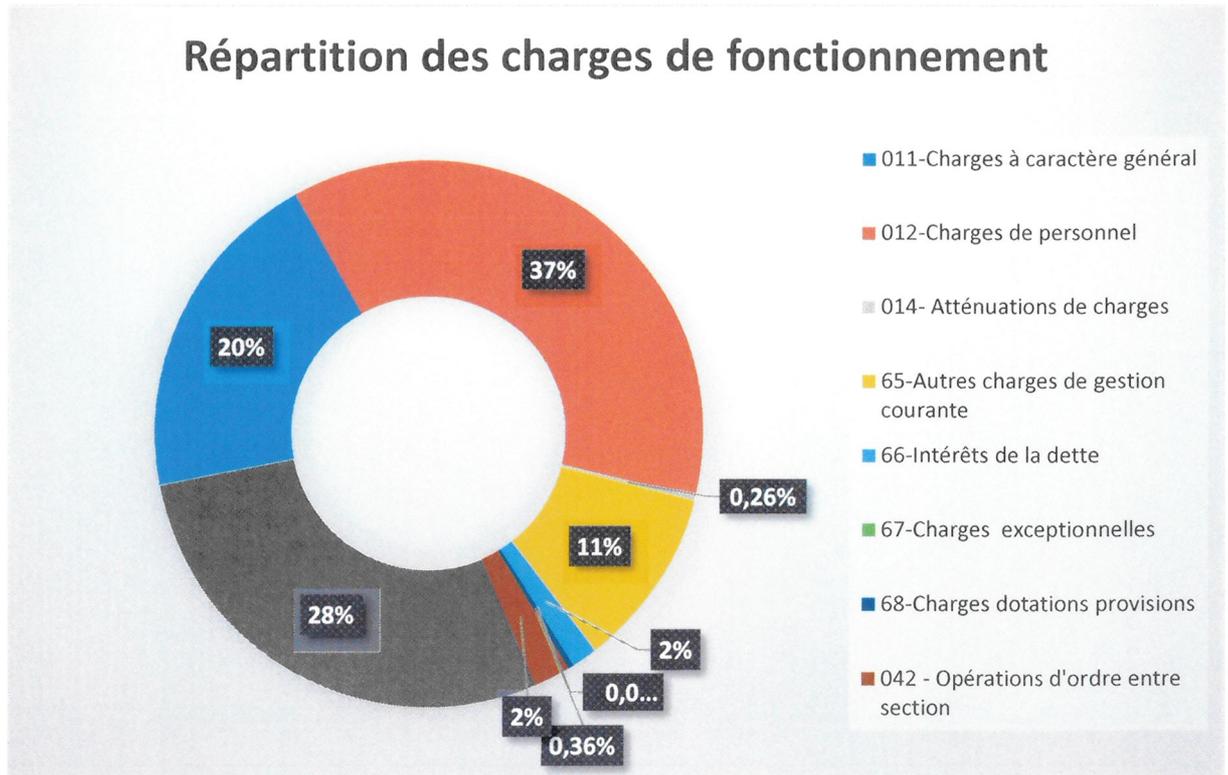
Il s'agit d'opérations comptables figurant à la fois en dépenses de fonctionnement en corrélation avec les recettes d'investissement.

- Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section : 414 420.88 € correspondant aux amortissements des dépenses d'investissements des années précédentes.

- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 5 455 375.38 €.

Ce chapitre matérialise le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Graphique résumant la répartition des charges de fonctionnement :



2.2.2 Recettes de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	CA 2024	BP 2025
Recettes réelles	14 952 385.96	14 454 265.00
013 - Atténuations de charges/produits	181 741.91	155 500.00
70 - Produits des services	479 214.06	454 900.00
73 - Impôts et taxes	8 698 612.28	9 533 426.00
74 - Dotations et participations	3 978 558.83	4 036 609.00
75 - Autres produits de gestion courante	554 717.17	268 680.00
76 - Produits financiers	336.71	150.00
77 - Produits exceptionnels	1 059 205.00	5 000.00
Recettes d'ordre	218 550.54	80 164.00
042 - Opérations d'ordre entre section	168 550.54	12 664.00
78 – Reprises Dépréciations / Provisions	50 000.00	67 500.00
002 - Résultats de fonctionnement reportés	3 176 784.23	4 733 738.22
Total des recettes de fonctionnement	18 347 720.73	19 268 167.22

Le principe de prudence budgétaire a été appliqué sur les différents chapitres au niveau des dépenses. Les prévisions de recettes, quant à elles, (hors opération d'ordre) retracent une hausse des recettes de fiscalité à percevoir sur l'exercice 2025, soit + 9,60 %.

Les recettes réelles de fonctionnement :

- Chapitre 013 – Atténuations de charges / produits : 155 500 €

Sont provisionnées les subventions des postes chef de projet Petites Villes de Demain, Maison France Services, les postes adultes relais de la médiation et les remboursements prévus par l'assurance du personnel.

- Chapitre 70 – Produit des services notamment repas cantine scolaire, ALAE, garderie et études, navettes scolaires, piscine municipale, aérodrome, redevances d'occupation du domaine public, droits de place : 454 900 €
- Chapitre 73 – Impôts et taxes : 9 533 426 €, ce chapitre se décompose comme suit :

1. Fiscalité directe : taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti

La Ville de Lézignan-Corbières a l'obligation à chaque exercice de voter les taux d'imposition sur les taxes foncières. Depuis 2020, ces taux restent inchangés.

Aussi, en 2025, les taux demeurent inchangés et s'élèvent à :

- 61.19% pour la taxe sur le foncier bâti (TFB),
- 93.97% pour la taxe sur le foncier non bâti (TFNB),
- 13.89% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)

Pour rappel, il convient de préciser que l'achèvement de la réforme de la taxe d'habitation (article 16 de la LFI pour 2020) est notamment marqué depuis 2023 par :

- La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais la réintroduction de la « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation » (THRS) (article 1636 B sexies du code général des impôts – CG) ;
- L'obligation de voter le taux de THRS ainsi que la possibilité de le modifier ;
- La suppression des éléments relatifs à la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE). Dès 2023, la CVAE ne constitue plus une ressource fiscale pour les communes, qui perçoivent dès lors une compensation.

Les montants de la taxe foncière ne subiront que la hausse mécanique légale des bases, décidée nationalement (art. 1518 bis du CGI).

Il est à noter, qu'une diminution de la perception de la TFPB sur les ZAE devra être prise en considération car celle-ci sera perçue désormais en partie au profit de l'intercommunalité dans le cadre de la mise en place de son pacte financier fiscal (12.8 k€).

2. L'attribution de compensation

Comme l'exercice précédent, elle pourra être diminuée afin d'assumer, pour partie, l'augmentation des charges liées aux traitements des déchets ménagers (évitant de facto une revalorisation du taux de la TEOM) et les coûts liés au transfert des ZAE.

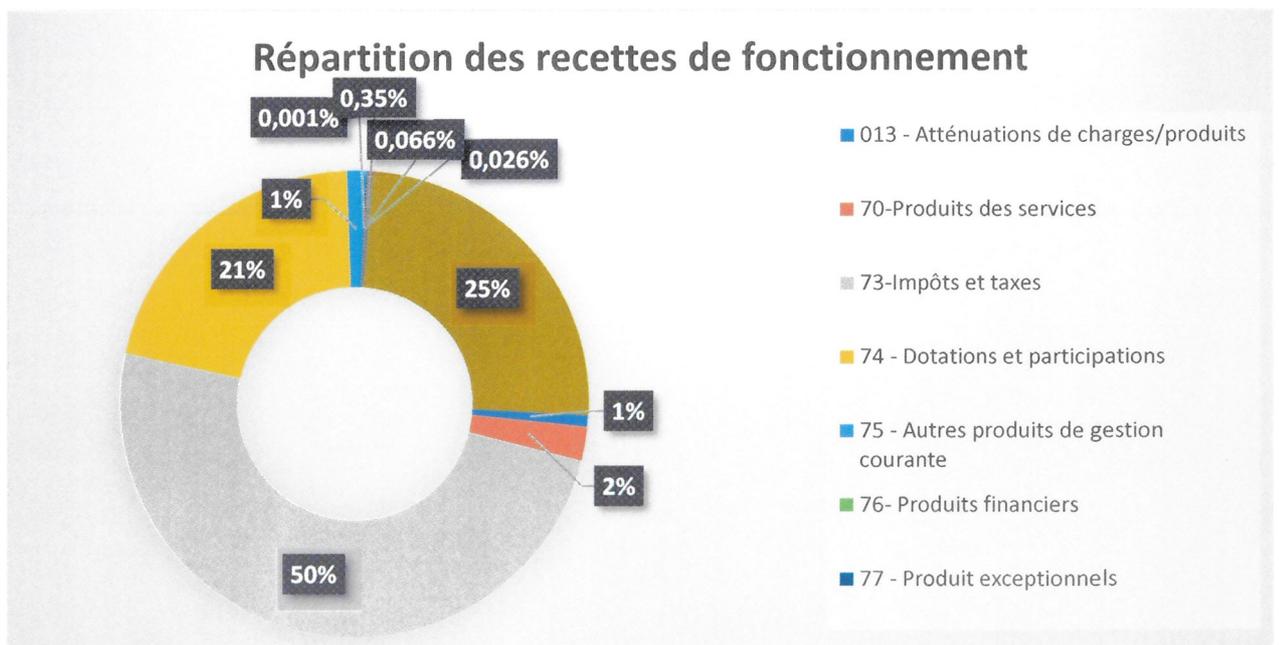
- Chapitre 74 – Projection prudente des dotations et participations (Dotation globale de fonctionnement, CAF, Département, Etat, etc.) : 4 036 609 €
- Chapitre 75 – Autres recettes de gestion courante : 268 680 €, ce chapitre retrace la perception des loyers collectés et des factures émises notamment pour les permis de louer.
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 5 000 € afin de matérialiser notamment les remboursements de sinistres, les dégrèvements de TF, les remboursements d'avoirs... etc....

Les recettes d'ordre de fonctionnement :

Il s'agit d'opérations comptables figurant à la fois en recettes de fonctionnement en corrélation avec les dépenses d'investissement.

- Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section : 12 664 €.

Graphique résumant la répartition des recettes de fonctionnement :



2.3 PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.3.1 Les dépenses d'investissement

INVESTISSEMENT	CREDITS REPORTES	CREDITS NOUVEAUX	BP 2025
Dépenses réelles	1 225 023.62	6 505 124.82	7 730 148.44
16- Emprunts et dettes assimilés	0.00	1 011 207.00	1 011 207.00
26 - Titres et valeurs	0.00	0.00	0.00
27- autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
10 – Dotations, fonds divers	0.00	90 000.00	90 000.00
20 à 23 – Dépenses d'équipements hors travaux en régie	1 225 023.62	5 403 917.82	6 628 941.44
Dépenses d'ordre	0.00	323 735.99	323 735.99
040 - Opérations d'ordre entre section	0.00	12 664.00	12 664.00
041 - Opérations patrimoniales	0.00	311 071.99	311 071.99
001 Déficit d'investissement reporté	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses d'investissement	1 225 023.62	6 828 860.81	8 053 884.43

Les dépenses d'ordre d'investissement :

➤ Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section : 12 664 €. Ce chapitre matérialise les travaux en régie et l'amortissement des subventions d'investissements des années précédentes. Son pendant figure en recettes de fonctionnement.

➤ Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 311 071.99 €. Ce chapitre retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section : basculement de frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant.

Les dépenses réelles d'investissement :

- Chapitre 10 – Dotation, fonds divers : 90 k€, principalement positionné pour reverser à la CCRLCM la part de taxe d'aménagement (TA) perçue sur les ZAE transférées.
- Chapitres 16 - Emprunts et dette : Ce chapitre matérialise le remboursement du capital des emprunts. Ce remboursement est estimé à 1 011 207 € sur 2025.

Simulation de l'état de la dette pour 2025		
Annuité projetée 2025	Capital	Charges d'intérêts
1 297 427	1 010 546.00	286 881.00

➤ Chapitre 20 à 23 : focus sur les dépenses d'équipements par opération

OPERATIONS	CREDITS REPORTES	CREDITS NOUVEAUX	BP 2025
211 - Acquisition matériel		556 107.60	556 107.60
212 - Terrains immeubles		181 003.20	181 003.20
223 - Piscine			
234 - Ecoles		76 254.00	76 254.00
239 - Reboisement -environnement		106 000.00	106 000.00
246 - Signalétique		60 000.00	60 000.00
251 - Equipements sportifs		451 672.00	451 672.00
252 - Cœur de ville	78 361.91	372 540.49	450 902.40
254 - Travaux bâtiments communaux	39 809.87	1 530 193.21	1 570 003.08
255 - VRD	1 106 851.84	1 835 596.16	2 942 448.00
257 - OPAH		228 591.16	228 591.16
261 - Vidéosurveillance		60 960.00	60 960.00
TOTAL	1 225 023.62	5 403 917.82	6 628 941.44

➤ PPI 2025

Programme en K€	2025
Axe 1. Déplacements et voiries	2 710 K€
Dont cours de la République	1 500 K€
Dont programme annuel de renforcement des voiries	700 K€
Axe 2. Habitat et cadre de vie	1 101 K€
Dont nouveaux locaux Police Municipale	550 K€
Axe 3. Gestion maîtrisée des ressources	552 K€
Axe 4. Entretien et valorisation du patrimoine	1 550 K€
Dont toitures et menuiseries bâtiments communaux (école Mistral, école Daudet, Maison Gibert, Conti, ...)	200 K€
Réhabilitation et restructuration de batiments communaux	500 K€
Dont travaux réhabilitation du centre-ville et subventions façades/aides économiques	300 K€
Eglise	300 K€
Axe 5. Enfance-social- sports et loisirs-culture	515 K€
Axe 6. Aéroport et projets structurants	175 K€
TOTAL	6 603 K€

2.3.2 Les recettes d'investissement

CHAPITRES	CREDITS REPORTES	CREDITS NOUVEAUX	BP 2025
Recettes réelles	175 312.80	647 992.56	823 305.36
10 - Dotation, fonds divers et réserves	0,00	647 332.56	647 332.56
13 - Subventions d'investissement (*)	175 312.80	0.00	175 312.80
16- Emprunts et dettes assimilés	0,00	660.00	660.00
27- Autres immobilisations financières	0,00	0.00	0.00
024 - Produits de cessions	0,00	0.00	0.00
Recettes d'ordre	0,00	6 646 771.97	6 646 771.97
001- Excédent reporté	0,00	465 903.72	465 903.72
021- Virement de la section de fonctionnement	0,00	5 455 375.38	5 455 375.38
040 - Opérations d'ordre entre section	0,00	414 420.88	414 420.88
041 - Opérations patrimoniales	0,00	311 071.99	311 071.99
1068 – Affectation du résultat	0.00	583 807.10	583 807.10
Total des recettes d'investissement	175 312.80	7 878 571.63	8 053 884.43

(*) somme reprise à travers le résultat global de l'exercice 2024 mais non reprise dans le total budgété.

Les recettes réelles d'investissement :

- Chapitre 10 - Dotations fonds divers et réserve : 647.3 k€ (FCTVA, taxe locale d'aménagement et taxe locale d'équipement).
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 660 €

Les recettes d'ordre d'investissement :

- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement 5 455 k€. Ces opérations comptables figurent à la fois en dépenses de fonctionnement en corrélation avec les recettes d'investissement.
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section : 414 k€. Il s'agit de l'amortissement des dépenses d'investissements des années précédentes et amortissements au prorata temporis de l'année N.
- Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 311 k€. C'est la contrepartie du 041 en dépense d'investissement ;
- 1068 – Affectation du résultat 2024 : 583.8 k€

3. PROPOSITION BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

3.1. SYNTHÈSE ET ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2025

En €	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 443 902.65	1 443 902.65
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 411 691.83	1 411 691.83
TOTALISATION DU BUDGET	2 855 594.48	2 855 594.48

3.2. PRÉSENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 1 443 902.65 €, en incluant l'autofinancement de la section d'investissement.

3.2.1 Dépenses de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	CA 2024	BP 2025
Dépenses réelles	72 351.81	145 700.00
011 - Charges à caractère général	0.00	123 000.00
012 - Charges de personnel	27 012.11	0.00
65 - Autres charges de gestion courante	0.00	300.00
66 - Intérêts de la dette	45 339.70	22 400.00
67 - Charges exceptionnelles	0.00	0.00
Dépenses d'ordre	235 531.48	1 298 202.65
042 - Opérations d'ordre entre section	235 531.48	85 928.00
023 - Virement à la section d'investissement	0.00	1 212 274.65
Total des dépenses de fonctionnement	307 883.29	1 443 902.65

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse. Cette augmentation se justifie par le report de la réalisation des travaux du Cours République qui vont impacter la section d'investissement mais aussi la section de fonctionnement et un virement de la section fonctionnement à la section investissement pour 1 212 k€ afin de financer des projets d'envergure.

3.2.2 Recettes de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	CA 2024	BP 2025
Recettes réelles	737 462.72	564 300.00
70 - Produits des services	713 161.54	540 000.00
75 - Autres produits de gestion courante	24 301.18	24 300.00
76 - Produits financiers	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00
Recettes d'ordre	33 871,00	5 189.00
042 - Opérations d'ordre entre section	33 871,00	5 189.00
002 - Résultats de fonctionnement reportés	410 963.22	874 413.65
Total des recettes de fonctionnement	1 182 296.94	1 443 902.65

3.3. PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 1 411 691.83 €.

3.3.1 Les dépenses d'investissement

INVESTISSEMENT	CA 2024	CREDITS REPORTES	CREDITS NOUVEAUX	BP 2025
Dépenses réelles	410 069.90	37 772.34	1 368 730.49	1 406 502.83
16- Emprunts et dettes assimilés	127 821.68	0,00	27 807.44	27 807.44
20 – Immobilisations corporelles	6 478.80	4 059.60	0.00	4 059.60
21 – Immobilisations incorporelles	275 769.42	33 712.74	1 340 923.05	1 374 635.79
Dépenses d'ordre	33 871.00	0,00	5 189.00	5 189.00
040 - Opérations d'ordre entre section	33 871,00	0.00	5 189.00	5 189.00
041 - Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00	0.00
001 Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement	443 940.90	37 772.34	1 373 919.49	1 411 691.83

Simulation Etat de la dette 2025		
Annuité projetée 2025	Capital	Charges d'intérêts
	169 072.55	40 307.04
	128 765.51	

3.3.2 Les recettes d'investissement

CHAPITRES	CA 2024	BP 2025
Recettes réelles	0.00	0.00
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00
16- Emprunts et dettes assimilés	0.00	0,00
27- Autres immobilisations financières	0,00	0.00
Recettes d'ordre	235 531.48	1 298 202.65
021- Virement de la section de fonctionnement	0.00	1 212 274.65
040 - Opérations d'ordre entre section	235 531.48	85 928.00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0.00
001 - Résultat reporté	302 363.33	113 489.18
Total des recettes d'investissement	537 894.81	1 411 691.83

4. PROPOSITION BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

4.1. SYNTHÈSE ET ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2025

En €	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	720 783.00	720 783.00
SECTION D'INVESTISSEMENT	719 011.63	719 011.63
TOTALISATION DU BUDGET	1 439 794.63	1 439 794.63

4.2. PRÉSENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et recettes s'équilibrent pour un montant de 720 783.00 €, incluant l'autofinancement de la section d'investissement.

4.2.1 Dépenses de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	CA 2024	BP 2025
Dépenses réelles	44 159.93	71 788.89
011 - Charges à caractère général	1 742.00	19 000.00
012 - Charges de personnel	27 012.11	30 000.00
65 - Autres charges de gestion courante	0,00	0.00
66 - Intérêts de la dette	15 405.82	16 000.00
67 - Charges exceptionnelles	0,00	5 000,00
68 – Dépréciation / provision		1 788.89
Dépenses d'ordre	286 352.00	648 994.11
042 - Opérations d'ordre entre section	286 352.00	288 911.00
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	360 083.11
Total des dépenses de fonctionnement	330 511.93	720 783.00

L'importante différence entre le CA 2024 et le BP 2025 s'explique ici par un virement à la section d'investissement pour la somme de 360 k€.

4.2.2 Recettes de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	CA 2024	BP 2025
Recettes réelles	225 652.44	255 500.00
70 - Produits des services	173 834.97	248 000.00
74 - Dotations et participations	51 817.47	0.00
76 - Produits financiers	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	5 000.00
78 - Dépréciation / provision		2 500.00
Recettes d'ordre	137 375,00	137 375,00
042 - Opérations d'ordre entre section	137 375.00	137 375,00
002 - Résultats de fonctionnement reportés	278 105.14	327 908.00
Total des recettes de fonctionnement	641 132.58	720 783.00

A l'image du budget 2024, tout en restant prudent dans sa perception des recettes, le budget 2025 souhaite montrer davantage d'optimisme.

4.3. PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

4.3.1 Les dépenses d'investissement

La section d'investissement est proposée en équilibre à 719 011.63 €. Les masses financières positionnées seront principalement consacrées aux travaux concernant la réfection des réseaux dans le cadre du réaménagement du Cours de la République.

INVESTISSEMENT	CA 2024	CREDITS REPORTEES	CREDITS NOUVEAUX	BP 2025
Dépenses réelles	475 378.70	10 894.46	570 742.17	581 636.63
16- Emprunts et dettes assimilés	92 445.10	0,00	95 264.00	95 264.00
20 – Immobilisations corporelles	0.00	2 678.40	0.00	2 678.40
21 – Immobilisations incorporelles	0.00	8 216.06	0.00	8 216.06
23 – Immobilisations corporelles en cours	382 933.6	0.00	475 478.17	475 478.17
Dépenses d'ordre	137 375,00	0,00	137 375,00	137 375,00
040 - Opérations d'ordre entre section	137 375,00	0.00	137 375,00	137 375,00
041 - Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0,00	0,00
001 Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement	612 753.70	10 894.46	708 117.17	719 011.63

Simulation Etat de la dette 2025		
Annuité projetée 2025		
	Capital	Charges d'intérêts
95 264.00	93 801.90	13 739.21

4.3.2 Les recettes d'investissement

CHAPITRES	CA 2024	BP 2025
Recettes réelles	0,00	0,00
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00
16- Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00
27- Autres immobilisations financières	0,00	0,00
Recettes d'ordre	286 352.00	648 994.11
021- Virement de la section de fonctionnement	0,00	360 083.11
040 - Opérations d'ordre entre section	286 352.00	288 911.00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	0,00
001 - Résultat reporté	106 407.98	70 017.52
Total des recettes d'investissement		719 011.63

S'agissant des recettes d'investissement, on note un virement important de la section de fonctionnement pour 360 k€.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2025	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/2025
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
[...]						
5192 Avances de trésorerie						
[...]						
51931 Lignes de crédit de trésorerie non liées à un emprunt						
[...]						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
[...]						
5194 Billets de trésorerie						
[...]						
5198 Autres crédits de trésorerie						
[...]						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB890071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et saur pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et Dettes au 01/01/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Couverture? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2025	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)										0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				9 333 102,09					1 010 546,34	286 880,69	0,00	0,00	33 843,22
1641 - Emprunts en Euro (Total)				9 094 640,66					979 777,10	279 059,25	0,00	0,00	32 646,68
00002174000	N	-	A1	1 012 500,00	13,28	F	Taux Fixe	1,540	75 000,00	15 159,38	0,00	0,00	3 177,82
00003462046	N	-	A1	693 008,73	10,11	F	Taux Fixe	0,600	65 751,31	4 010,29	0,00	0,00	521,58
00004444421	N	-	A1	1 169 294,90	16,75	F	Taux Fixe	0,890	68 782,04	10 177,16	0,00	0,00	2 422,02
1405/102/001	N	-	A1	1 012 500,00	11,25	V	Euribor 3 mois + 0,95	3,460	90 000,00	34 328,67	0,00	0,00	0,00
1739/103/001	N	-	A1	1 012 500,00	13,49	V	Euribor 3 mois + 0,50	3,018	75 000,00	30 115,04	0,00	0,00	156,25
3606-3620	N	-	A1	1 000 000,00	0,25	V	Euribor 3 mois + 0,45	3,233	0,00	11 595,88	0,00	0,00	0,00
3606-3620	N	-	A1	0,00	20,22	F	Taux Fixe	3,420	75 000,00	49 884,50	0,00	0,00	1 645,87
ARC22814 000	N	-	A1	279 420,36	1,31	F	Taux Fixe	4,090	136 910,41	11 428,29	0,00	0,00	3 992,23
MIN244385EUR/TAG3	N	-	A1	146 250,00	3,00	V	TAG 3 mois + 0,06	2,942	45 000,00	3 909,08	0,00	0,00	655,20
MIN504572EUR	N	-	A1	787 500,00	10,33	V	Euribor 3 mois + 1,29	3,956	75 000,00	30 497,49	0,00	0,00	4 500,63
MIN513923EUR	N	-	A1	490 000,00	12,00	V	Euribor 3 mois + 1,05	3,758	40 000,00	18 139,79	0,00	0,00	4 038,13
MON502063EUR	N	-	A1	1 025 000,00	10,00	V	Euribor 3 mois + 1,29	3,998	100 000,00	40 129,50	0,00	0,00	8 861,76
ONE-5315891	N	-	A1	466 666,67	3,33	F	Taux Fixe	4,660	133 333,34	19 684,18	0,00	0,00	2 675,19
1643 Emprunts libellés en devises (Total)										0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total) (9)				238 461,43					30 769,24	7 821,44	0,00	0,00	1 196,54
XU00328813#007	N	-	A1	238 461,43	7,54	F	Taux Fixe	3,400	30 769,24	7 821,44	0,00	0,00	1 196,54
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)										0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)										0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)										0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)										0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P. (Total)										0,00	0,00	0,00	

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)											IV
B1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)											B1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2025 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après ouverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant du
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat, de prêt après opérations de couvertures éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur les deux lignes la part du capital restant de couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice en euro / 2 : indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2025 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couvertures éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

B1.4

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure (A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (Cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	14					
	% de l'encours	100,00					
	Montant en Euros	9 333 102,09					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Instruments de couverture										Primes éventuelles	
	Capital restant dû au 01/01/2025	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)												
[...]												
Taux variable simple (total)												
[...]												
Taux complexe (total) (2)												
[...]												
Total												

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)									
[...]									
Taux variable simple (total)									
[...]									
Taux complexe (total) (2)									
[...]									
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires(ex: émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)			
LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
[...]			
TOTAL			

IV - ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice
 Nombre de membres présents
 Nombre de suffrage exprimés
 VOTES : Pour
 Contre
 Abstentions

Date de convocation

Présenté par (1).....
 A Léznigan-Corbières, le
 Le Maire

Délibère par le Conseil municipal réuni en session ordinaire, (2)
 Le..... Et de la publication le / / 2025
 A Léznigan-Corbières, le

Les membres du Conseil municipal

BENET Christine	
COMBES William	
JOLIS PAILHiEZ Dominique	
VIVES Guy	
LECEA Bérengère	
MASUYER Michel	
DANRE Sylvie	
GARCIA Alain Marc	
FITO Sabrina	
JOLIS Dominique	
FUMET Bernard	
LARRIGOLE Daniel	
PUJOL Jean-Paul	

LAVAUD Jean-Claude	
FUMET Sylvie	
JAFFUS Martine	
CAUMEIL Thierry	
BIRKENER Sophie	
ROUGE Laurent	
JULIAN Didier	
JULIAN Virginie	
NOLOT Freddy	
PENAVAIRE Rémi	
DENARD Thierry	
COURRIERE CALMON Sophie	
FERRET Valérie	
SANTINI Mireille	
CASTELEYN Fabrice	
FERRET BARRAU Ginette	
ARNAUD Béatrice	
MARTINEZ Marie-Claude	
FORATO Marion	

Certifié exécutoire par Le Président du Conseil municipal compte tenu de la transmission en préfecture le
et la publication le A Léznigan Corbières, le

(1) compléter par le "président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil départemental ...

(2) compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal ou conseil départemental ...